

N° 73 octobre 2019

La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

**Service national universel :
embrigadement de la jeunesse,
militarisation de la société.**



Macron, nous voilà !
Le 31 juillet 1940, le régime de Vichy crée les Chantiers de jeunesse

Non au SNU !

À inscrire dans vos agendas :

Congrès départemental des adhérents de la LP 91

**samedi 25 janvier 2020 16h30 à Marcoussis,
Maison des Associations**

**Repas « Tête de veau »
(formulaire d'inscription en page 16)**

Le mot du président par Louis Couturier

L'Adresse du Congrès national de la FNLP au mouvement laïque adoptée le 30 août dernier à Alizay (voir ci-contre) a été communiquée par nos soins à toutes les organisations et associations laïques du département, aux adhérents de notre Fédération de la Libre Pensée et à nos amis laïques attachés à la défense de la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État. Des contacts ont été pris avec la Ligue des Droits de l'Homme et de la Ligue de l'Enseignement en vue d'organiser une première rencontre commune.

Qu'en avez-vous pensé ? Quels retours avez-vous eu de cet avertissement à ne pas baisser la garde, de cette proposition à préparer la mobilisation laïque dans l'unité la plus large ?

Ce numéro de *La Raison 91* présente d'autres motifs de ne pas baisser la garde comme vous pourrez le voir dans notre nouvelle rubrique « Ainsi va l'Essonne... » pages 10 et 11. L'argent public coule à flot « légalement » pour l'Église catholique. Et certains maires n'hésitent pas à donner de leur personne pour favoriser sa promotion. De plus, avec la scolarité obligatoire à partir de 3 ans, les communes sont désormais contraintes de participer aux frais de fonctionnement des maternelles privées !

Vous lirez également la lettre que nous avons adressée à l'Inspectrice d'Académie de l'Essonne, après celle envoyée au Préfet, pour contester l'autorisation donnée par le Recteur à l'ouverture d'une aumônerie (une « enclave d'Église dans un cadre laïque ») dans un collège à Limours et dénoncer la propagande y afférant contraire à la Charte de la Laïcité à l'École.

Alors oui, il est plus qu'urgent de monter ensemble la garde et de préparer la riposte pour ne pas laisser le dernier mot aux activistes cléricaux et aux révisionnistes de la loi de 1905 portés par le buzz médiatique autour des incidents au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Amis républicains, vous pouvez compter sur

nous pour lutter pour que justice soit rendue aux victimes de la répression policière (syndicalistes, gilets jaunes...) et exiger le respect du droit de manifester.

Amis pacifistes, forts du succès pour l'inauguration du monument à Chauny du 6 avril dernier, vous pouvez compter sur la LP pour poursuivre le combat pour la réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple dont celles d'Alphonse Thierry de Saint-Germain-lès-Arpajon et de Maurice Pajadon d'Ollainville.

Un dernier mot : Amis libres penseurs, la Rédaction de *La Raison 91* a besoin de l'écho de vos initiatives, de vos propositions, de vos critiques, de vos démarches... A vos plumes ! à vos claviers !

Louis Couturier

Prochaines échéances :

- **5 novembre à 20h30** à l'Espace Olympe de Gouges de Saint-Germain-lès-Arpajon : projection à l'initiative de la mairie du film d'Yves Boisset « Le Pantalon » suivie d'un débat animé conjointement par un représentant de la municipalité et un représentant de la LP 91 ;
- **réunions-projections du DVD sur Chauny** en préparation :
 - à Méréville avec UNC et la Société historique locale
 - à Marcoussis en relation avec la mairie
 - à Champlan...
- **11 novembre** : dépôt d'une gerbe au monument pacifiste de Méréville et participation de la LP 91 à la cérémonie organisée par la mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon ;
- **rencontres en préparation** avec la LDH (Les Ulis) et avec la Ligue de l'Enseignement ;
- **demande d'audience** renouvelée à la DASEN de l'Essonne à propos de l'aumônerie du collège de Limours ;
- **25 janvier 2020 à partir de 16h30** : Congrès de la LP 91 à Marcoussis.

Sommaire

| | |
|---------------|---|
| Page 2 | Le mot du président |
| Pages 3 & 4 | Adresse du Congrès de la FNLP au mouvement laïque pour la défense de la loi de 1905 |
| Pages 5 & 6 | Intervention de la LP 91 au Congrès national |
| Page 7 | Lettre de la LP 91 à la DASEN à propos de l'aumônerie de Limours |
| Page 8 | Compte-rendu de l'AG de la LP 91 du 15 juin 2019 |
| Page 9 | Quelles suites après Chauny ? |
| Pages 10 & 11 | Ainsi va l'Essonne |
| Page 12 | Notes de lecture |
| Pages 13 & 14 | 500ème anniversaire de la mort de Maître Léonard |
| Page 15 | Ouvrages en vente auprès de la LP 91 |
| Page 16 | Trésorerie |

N.B. les articles signés n'engagent que leur auteur

Adresse

du Congrès national de la Libre Pensée au mouvement laïque

Pour défendre la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État, ne baissons pas la garde. Renforçons la mobilisation laïque dans l'unité la plus large !

La loi du 9 décembre 1905, dite de Séparation des Églises et de l'État, dispose :

Article 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 : « La République, ne reconnaît, ne subventionne, ni ne salarie aucun culte ».

Le Président Emmanuel Macron déclare le 9 avril 2018 au Collège des Bernardins, établissement de l'Église catholique : « *Pour nous retrouver ici ce soir, Monseigneur, nous avons, vous et moi, bravé les sceptiques de chaque bord. Et si nous l'avons fait, c'est sans doute que nous partageons confusément le sentiment que le lien entre l'Église et l'État s'est abîmé, et qu'il nous importe à vous comme à moi de le réparer.* »

Puis, après avoir visité tout ce qui se fait en matière de religions dans ce pays en leur demandant de l'aider dans son action gouvernementale, le Président de la République a annoncé qu'il allait faire procéder à une révision de la loi de 1905. Les pistes sont claires : permettre une aide financière aux cultes en échange d'un contrôle accru, notamment de l'Islam, et « *réparer le lien entre l'État et l'Église* ».

L'objectif est aussi de reprendre **l'article 38** du projet de loi « *d'une société de confiance* » qui avait été rejeté par le Parlement et qui visait à permettre aux associations culturelles de tirer profit, pour leurs financements, de leurs biens immobiliers. Or, ceci est contraire à la lettre de la loi de 1905 : « *La République, ne reconnaît, ne subventionne, ni ne salarie aucun culte* ».

La République n'a pas à aider financièrement les cultes !

Devant l'émoi et le début de la mobilisation laïque, malgré des tentatives de division avérées, le pouvoir a dû déclarer qu'il ne toucherait pas aux deux premiers articles de la loi de Séparation. Or, il y a eu un précédent : **la loi du 25 décembre 1942** du Régime de Vichy honni avait aussi modifié les dispositions financières de manière importante au profit des cultes, sans toucher les deux premiers articles de la loi de 1905.

Cette déclaration n'est donc pas une garantie réelle et sérieuse, elle risque de n'être qu'un enfumage de plus. Plus tard, comme cela ne suffisait pas à convaincre l'opinion publique laïque, **le Président de la République** a indiqué le 18 mars 2019 devant un parterre de « *60 intellectuels* » triés sur le volet pour la circonstance, « *Ma vision est claire c'est 1905 et rien que 1905. Je ne souhaite pas qu'on change la loi de 1905 et ce qu'elle représente et ce qu'elle permet de préserver.* »

« *Je veux que chacun puisse croire ou ne pas croire librement, que dans le cadre de sa foi, ça puisse être aussi absolu qu'il ait besoin de la vivre mais je demande au même citoyen de respecter absolument toutes les règles de la République* ».

Dès le 19 mars 2019, la **Libre Pensée** s'est adressée à lui pour demander qu'il écrive noir sur blanc qu'il n'y aurait aucune modification législative et réglementaire de la loi du 9 décembre 1905. Cette lettre de la Libre Pensée n'a reçu aucune réponse d'**Emmanuel Macron**.

Pourquoi, s'il a renoncé à modifier la loi, n'apporte-t-il pas tous les apaisements nécessaires ?

La **Libre Pensée** défend la loi de 1905 avec force et vigueur. Elle se félicite de la réunion unitaire des associations laïques, à l'initiative de la **Ligue de l'Enseignement** le 22 novembre 2018, à laquelle elle a participé et qui a débouché sur une déclaration unitaire de 40 associations, obédiences maçonniques et des syndicats pour défendre la loi de 1905 ; d'avoir ensuite organisé et tenu des dizaines de rassemblements devant les préfetures le 9 décembre 2018 pour dire aux Préfets « *Ne touchez pas à la loi de 1905 !* » ; de s'être adressée ensuite au mouvement laïque et d'avoir réuni ensemble le 28 février 2019 : **Fédération nationale de la Libre Pensée, Laïcité- Liberté, CNAFAL, Union rationaliste, Ligue de l'Enseignement, SUD-Education, Grand Orient de France, Ligue des Droits de l'Homme, Confédération Force Ouvrière, FSU et SNES, Mouvement de la Paix**, avec les excuses du SE-UNSA.

Aussi le **Congrès national de la Libre Pensée, réuni du 26 au 30 août 2019 à Alizay dans l'Eure**, décide t'il de s'adresser au mouvement laïque, aux syndicats, aux associations philosophiques, aux militants de la laïcité, à toutes celles et à tous ceux qui se réclament de la défense et de la pérennité de la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'État :

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

Ne faut-il pas préparer dès maintenant une marche nationale à Paris ?

Ne touchez pas à la loi de 1905 !

La Libre Pensée propose de faire de la **jour-
née internationale de la Libre Pensée** du 20 sep-
tembre 2019 (anniversaire du jour où les républi-
cains italiens sont entrés dans Rome pour l'unifica-
tion du pays contre l'emprise cléricale du Vatican),
une grande journée de mobilisation laïque et uni-

taire pour promouvoir cette marche nationale.

Le **Congrès national de la Libre Pensée** demande aussi à ses Fédérations départementales de tenir dans tous les départements des conférences et réunions publiques, les plus unitaires possibles pour organiser cette mobilisation laïque en défense de la loi de 1905.

Ensemble, tous ensemble pour défendre la laïcité !

Adoptée à l'unanimité du congrès, le 30 août 2019



Intervention de la LP 91
au Congrès de la FNLP à Alizay
26 au 30 août 2019 à Alizay dans l'Eure

(...) Nous avons appris qu'une aumônerie avait été autorisée à s'implanter dans un collège public de l'Essonne à la demande de quelques parents d'élèves (7 sur 400 familles), lesquels se vantaient que leur motivation était de faire barrage à la montée de l'islamisme ! Particularité de ce petit collège : il ne dispose pas d'internat et il existe déjà une aumônerie à proximité... Malgré cela, et contre l'avis du Conseil d'établissement, le Recteur de l'Académie de Versailles n'a pas hésité à autoriser la création de cette aumônerie.

La LP 91 a adressé un courrier à la Rectrice actuelle pour qu'elle reconsidère cette décision à la lumière des faits nouveaux portés à sa connaissance et qu'elle annule son avis favorable. Lettre restée sans réponse.

Nous sommes alors adressés au Préfet de l'Essonne pour lui demander audience à ce sujet et qu'il intervienne pour faire respecter la Laïcité. Nous avons joint à notre courrier le prospectus de propagande joint au dossier administratif d'inscription au collège pour l'entrée en 6^{ème} incitant les élèves à participer aux activités de l'aumônerie.

Le document placé sous l'égide des paroisses du secteur, indique la couleur : « *Vivre ensemble l'amour du Christ* ». « *Viens et vois* ». Il propose d'organiser des week-ends, sorties et rassemblements pour mener des projets avec le « groupe de jeunes chrétiens » du collège... On ne peut pas prétendre qu'il s'agit d'un simple document d'information aux familles, à moins d'être de mauvaise foi !

Réponse du Préfet : les conditions réglementaires à la création de cette aumônerie ont été remplies. L'avis du Conseil d'établissement n'est que consultatif. Le Rectorat est libre de le suivre ou pas...

La LP 91 a alors renouvelé sa demande d'entrevue en expliquant que le prosélytisme militant n'avait pas sa place au sein d'un établissement public de l'Education nationale et que celui-ci est totalement prohibé dans l'article 6 de la « Charte de la Laïcité à l'Ecole » qui réaffirme : « *Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix* ».

Suite à cette seconde lettre, le Préfet a préféré botter en touche et a confié le soin de nous répondre à la DASEN (Inspectrice d'Académie) de l'Essonne laquelle s'est empressée de nous expliquer que la création de cette aumônerie était parfaitement conforme aux textes en vigueur : Code de l'Education et même loi de 1905 ! Pas un mot sur le prospectus

de propagande (qualifié de « simple flyer » !) et le respect de la Charte de la Laïcité à l'Ecole dont elle préfère ignorer l'existence...

La DASEN s'appuie sur la circulaire du 22 avril 1988 de Monory qui apporte des précisions sur l'enseignement religieux et les aumôneries dans l'enseignement public. Celle-ci indique que « *les établissements ne comportant pas d'internat peuvent être dotés d'un service d'aumônerie sur décision du Recteur* » et que « *La règle générale doit être d'accorder satisfaction aux vœux des demandeurs, même si ceux-ci ne représentent qu'un très faible pourcentage de l'effectif total de l'établissement. Un refus, en effet, leur porte préjudice, alors que la création du service de l'aumônerie ne nuit en rien aux convictions, ni à la liberté de conscience des autres membres de la communauté scolaire* »... Admirez le jésuitisme ! Et pour couronner le tout : « *Sur l'opportunité d'organiser l'enseignement religieux à l'intérieur de l'établissement, le Recteur dispose à cet effet de la liberté d'appréciation la plus large* » ! Pour la DASEN comme pour le Préfet, c'est : « Circulez, y a rien à voir » et surtout à faire ! Le Recteur a tous les droits et peut favoriser qui il veut...

Des textes et circulaires regroupés dans le « Code de l'Education » permettent donc à l'Eglise catholique, et surtout elle, de s'implanter plus facilement dans les établissements publics d'enseignement et de **bafouer légalement les principes de neutralité et de laïcité qui devraient s'y appliquer**.

Mais si sur le plan des textes réglementaires, une action juridique a peu de chance d'aboutir, cela ne nous empêche pas d'agir concrètement pour le respect de la Laïcité en alertant publiquement comme nous l'avons fait le représentant de l'Etat ainsi que les syndicats d'enseignants et les associations laïques. Le syndicat FO du second degré est ainsi intervenu auprès de la DASEN.

L'exemple de la création de cette aumônerie montre bien que les cléricaux sont à l'offensive sur tous les terrains. Nous vous incitons à faire preuve de vigilance sur la multiplication de ces aumôneries, « légales » ou pas, et à les combattre. Encore une fois, sur cette question comme sur les autres, la Libre Pensée 91 sera en première ligne pour contrecarrer les prétentions hégémonistes des grenouilles de bénitier et défendre la loi de 1905 contre tous les textes et circulaires qui la dénaturent.



*À propos de l'aumônerie
du Collège Michel Vignaud à Limours*
La Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée a écrit à l'Inspectrice d'Académie*

Massy, le 9 septembre 2019

M. Louis COUTURIER
Président de la Libre Pensée de l'Essonne
LP 91, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY
Tél : 06 25 68 88 07

à Mme l'Inspectrice d'Académie
DASEN de l'Essonne

Objet : respect de la laïcité

Réf :

- Circulaire n°2013-144 du 6 septembre 2013 :
Charte de la Laïcité à l'Ecole
- Circulaire n°2015-182 du 28 octobre 2015 :
110^{ème} anniversaire de la loi du 9 décembre 1905

Madame la Directrice d'Académie,

Suite à notre intervention auprès de M. le Préfet, nous avons bien reçu votre réponse en date du 2 juillet 2019 et nous vous en remercions.

Loin de méconnaître la législation et les textes réglementaires qui régissent la création d'une aumônerie dans un établissement d'enseignement public du second degré, il nous semble que le cas de celle du Collège Michel Vignaud à Limours comporte de nombreuses zones d'ombres que nous souhaiterions éclaircir lors d'une entrevue que nous sollicitons.

Vous citez l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905, loi de liberté dont nous sommes les ardents défenseurs, mais de manière incomplète. En effet, il permet « *le libre exercice du culte dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons* », c'est-à-dire pour les personnes qui n'ont, a priori, pas la possibilité d'exercer leur culte en dehors des locaux où ils sont, ce qui est le cas des établissements scolaires où il y a un internat.

Le Collège Michel Vignaud a cette particularité : **il n'a pas d'internat et il existe déjà une aumônerie à proximité**. Les élèves ont donc toute liberté pour s'inscrire et participer aux activités de cette aumônerie en dehors des locaux et des heures scolaires.

Le Conseil d'Administration du Collège, tenant compte très certainement de cette situation, avait à juste titre émis un avis défavorable à l'ouverture d'une aumônerie supplémentaire dans les locaux de l'établissement.

Il semble que M. le Recteur, Daniel Filatre, qui a autorisé la création de cette aumônerie en septembre 2018, n'avait pas connaissance de la situation exacte de ce Collège. C'est pourquoi nous nous sommes adressés à Mme la Rectrice actuelle de l'Académie de Versailles pour qu'elle réexamine

cette demande de quelques parents (**7 familles sur 400**) à la lumière de ces faits. Vous-même pouvez également lui faire valoir que cette ouverture pose problème.

Par ailleurs, nous vous faisons remarquer que l'objet de notre démarche portait également sur « le respect de la laïcité » telle que définie par la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État dont découle la « Charte de la Laïcité à l'Ecole » du Ministère de l'Éducation nationale applicable également au Collège de Limours.

Le prosélytisme militant peut-il avoir sa place au sein d'un établissement public de l'Éducation nationale alors qu'il est totalement prohibé dans l'un des articles de cette « Charte de la Laïcité à l'Ecole » ? L'article 6 stipule en effet :

« *La Laïcité de l'Ecole offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix* ».

Le prospectus émanant des « *Paroisses du secteur de Limours* » inclus dans le dossier administratif du collège incitant les élèves à participer à des week-ends, sorties rassemblements pour « *Vivre ensemble l'amour du Christ* » et mener des projets avec le « groupe de jeunes chrétiens » du collège ne s'apparente-t-il pas à du prosélytisme ?

Les représentants d'autres religions ne pourraient-ils pas se saisir de ce précédent pour demander eux aussi une publicité identique dans un prochain dossier du collège aux familles ?

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mme la Directrice d'Académie, d'intervenir pour que cesse tout prosélytisme au collège Michel Vignaud de Limours afin que soit respectée la Laïcité à l'Ecole, et nous vous confirmons notre souhait d'être reçu sur ce sujet.

Recevez, Mme la Directrice d'Académie, l'expression de notre profond respect.

En annexe :

- Copie de la Charte de la Laïcité à l'Ecole
- Le prospectus des paroisses du secteur de Limours

Copie aux principaux intéressés :

- principal, profs et FCPE du collège de Limours
- Préfet Essonne, Rectrice de Versailles
- Syndicats départementaux enseignants
- FCPE 91
- Conseiller départemental du canton

**Cette demande d'audience a été renouvelée courant octobre*

Compte-rendu de
l'Assemblée Générale de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée
15 juin 2019



Vu dans le Canard Enchaîné

Bonjour à tous,

L'AG de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée préparatoire au Congrès national s'est tenue le samedi 15 juin en présence de 22 personnes dont un invité.

Deux camarades du Bureau étaient excusés (Martine L et André D).

Après présentation par Louis C et Françoise R des différents textes et propositions publiés dans le bulletin intérieur de la FNLP, une riche discussion s'en est suivie.

17 camarades sont intervenus.

Plusieurs sujets ont retenu l'attention de l'AG notamment l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux pour mieux faire connaître la LP.

Toutefois, rien ne pourra remplacer la discussion et les échanges d'arguments lors de petites réunions à organiser sur des thèmes comme le Service national universel (SNU) en direction des jeunes par exemple avec pour objectif de renforcer la Libre Pensée.

Ensuite, l'AG s'est prononcée :

1/ sur les rapports nationaux :

- Adresse aux Fédérations : 20 pour, 1 abstention.

- Sept propositions pour une évolution de la Question à l'étude : 7 pour, 4 contre, 10 abs.

- A propos de nos finances + comptes : 20 pour, 1 abs.

- Sur l'administration de la Libre Pensée : 21

pour, excepté l'envoi électronique du BI (20 contre, 1 abs).

2/ sur les instances nationales FNLP :

Unanimité des 21 votants pour les candidats présentés pour la CAN, la Commission de Conciliation et la Commission de Contrôle.

3/ sur Entraide et Solidarité :

Unanimité des 21 votants pour les rapports d'activité, financier et les candidatures aux différentes instances.

Françoise R représentera la LP 91 à l'AG d'E et S.

L'AG a élu à l'unanimité les 4 candidats pour représenter la LP 91 au Congrès national de la LP à Alizay dans l'Eure :

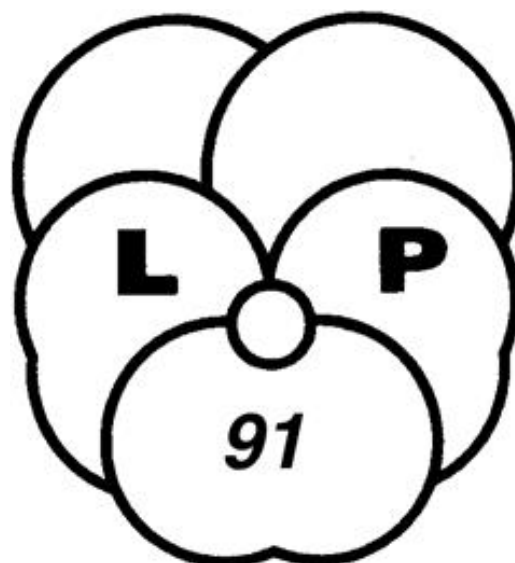
Louis Couturier, Françoise Rousseau, Martine Lelong, Daniel Rousseau.

Suite à la demande de Danièle D., la LP 91 proposera que se réunisse une commission pour le toilettage de nos statuts en vue d'un prochain congrès.

Pour finir, le point a été fait sur nos interventions à propos de l'aumônerie au CLG de Limours, du Centre Teilhard de Chardin et de la Charte de la Laïcité Pécresse.

Amitiés libres penseuses,

Le secrétaire, Daniel R.



Réhabilitation collective des 639 Fusillés pour l'exemple Quelles suites après Chauny ?

L'inauguration du monument de Chauny le 6 avril dernier fut sans conteste un succès avec plus d'un millier de participants qui ont entonné avec émotion la Chanson de Craonne à la fin des discours.

L'Essonne était bien représentée avec la participation d'une vingtaine de membres de l'ARAC 91, du Maire accompagné d'une délégation de Saint Germain-les-Arpajon, du Maire-adjoint et de conseillers de Marcoussis et plus d'une quinzaine d'adhérents de notre Fédération.

La réhabilitation morale des 639 Fusillés pour l'exemple est gagnée. C'est bien ! Mais l'érection du Monument en leur mémoire n'est qu'une étape dans le combat pour que TOUS les Fusillés pour l'exemple soient réhabilités collectivement par le gouvernement.

Tous les recours vers l'exécutif que nous avons entrepris avec d'autres (UPF...) n'ont pu aboutir. Il ne faut pas oublier que le Président Macron est allé jusqu'à dire que ces 639 soldats « avaient failli » !

Il nous reste encore le recours au législatif.

Une proposition de loi – très brève - pour la réhabilitation collective des Fusillés, écrite par la Libre Pensée, est soumise à différents groupes parlementaires. Dès qu'un accord sera obtenu, nous souhaitons que les groupes signataires déposent ensemble cette proposition.

Ensuite, chaque Fédération de la LP, avec les organisations amies, demandera à rencontrer tous les députés de son département pour obtenir leur appui à cette proposition de loi.

Quelles qu'elles soient, nous publierons leurs réponses. Il y aura les mots et il y aura les faits !



Par ailleurs, dans le département, nous continuons à renforcer nos liens avec les mairies de Marcoussis et de Saint Germain-les-Arpajon donatrices de fonds en participant aux diverses cérémonies du 11 novembre et, comme tous les ans, en déposant une gerbe au monument pacifiste de Méréville.

C'est loin d'être une bataille annexe en cette période où les conflits mondiaux s'amplifient et où le gouvernement Macron veut faire plier les jeunes en leur imposant une histoire officielle où les Fusillés sont oubliés et en développant une idéologie comparable à celle de l'État Français de Pétain par l'instauration d'un Service National Universel avec lever des couleurs, discipline militaire, etc. Comme au temps des Chantiers du Maréchal !



Après la création *illégitime* d'une aumônerie au Collège de Limours, voilà maintenant la bénédiction des cartables !

Une petite affiche à la porte des églises du secteur nous a appris que le 29 septembre a eu lieu la « bénédiction des cartables » suivie d'une messe à l'église de Limours...

Espérons que les heureux élèves auront beaucoup de réussite dans leurs résultats scolaires... grâce à Dieu !

Est également annoncée une « messe de rentrée » du secteur le 13 octobre au Gymnase Le Nautilus de Limours. Pourquoi dans un gymnase public ? N'y a-t-il pas une église assez grande à Limours pour y célébrer l'office ?

Décidément, à Limours, les *activistes* cathos ont décidé d'occuper le terrain, tous les terrains !

Messe de réouverture de l'église Saint-Martin à Valpuiseaux

L'évêque d'Evry Monseigneur Pansard en personne a fait le déplacement pour célébrer la réouverture de l'église du village fermée depuis plus de 13 ans. Un « événement historique » paraît-il... Jusque-là rien à dire.

Par contre, nous apprenons ceci dans le journal départemental *Le Républicain* du 3 octobre : « Avant de laisser la place au culte, Jean Perthuis, maire de Valpuiseaux, a accueilli toutes les personnes présentes et a souligné son « immense honneur » d'accueillir une foule si nombreuse pour la réouverture de l'église Saint-Martin... ».

Et l'on peut voir sur la photo accompagnant cet article, monsieur le Maire *es-qualité avec ou sans écharpe* faisant son discours devant l'autel en compagnie de l'évêque d'Evry.

Le rôle d'un élu de notre République laïque est-il de prêter main forte à l'Église catholique dans son entreprise de reconquête des âmes égarées ?

« Dernière ligne droite pour l'église » à D'Huisson-Longueville

Le Républicain du 10 octobre consacre un article à la restauration de l'église du village après quatre ans de travaux : « travaux sur la façade ouest et sur le clocher, réfection des abat-son en châtaignier, restauration des élévations extérieures sur les murs est et nord, nettoyage des parements en pierre de taille, etc. ».

Cette opération de sauvetage pour l'édifice qui se dégradait de façon inquiétante (pratiquement condamné selon les experts) a mobilisé des fonds importants.

Le journal nous apprend qu'il a fallu 214 700 € pour la troisième tranche des travaux dont 80 000 € apportés par la Région et 60 000 € du Département dans le cadre d'un « contrat rural ». La commune y étant pour 54 000 € de sa poche. Ce qui fait beaucoup d'argent public pour restaurer une ruine...

Mme Péresse a-t-elle demandé à la paroisse de signer sa fameuse « Charte de la Laïcité » pour toucher des fonds de la Région Île de France ?

Quant au Département, constatons qu'il n'y met pas autant de zèle pour que soient réparées les malfaçons de la Maison des Syndicats à Evry (où est passé l'argent de la garantie décennale ?) quand il ne fait pas tout pour en expulser les organisations syndicales qui y siègent !

Implantation d'un Centre culturel Teilhard de Chardin sur le Plateau de Saclay

Le journal *La Croix* du 24 septembre titre : « L'Église se fait une place dans la « Silicon Valley » à la française ».

On y apprend que : « *La Compagnie de Jésus et les diocèses d'Évry, Paris, Nanterre et Versailles s'associent pour bâtir le centre Pierre-Teilhard-de-Chardin sur le plateau de Saclay (Essonne et Yvelines).* ».

Ce lieu se veut un espace de rencontre avec le monde scientifique et une présence chrétienne au cœur de ce pôle de rang mondial, appelé encore à s'étendre. Pendant près de dix ans, l'Église a réfléchi, pour ne surtout pas rater le train du projet phare du Grand Paris. Il ne s'agit rien de moins que de constituer une « Silicon Valley » à la française, un pôle scientifique et technologique de niveau mondial.

Ce projet, initié par Mgr Michel Dubost et mené conjointement par le diocèse d'Évry et les Jésuites, en partenariat avec les diocèses de Paris, Nanterre et Versailles, devrait être inauguré en janvier 2022. Dans une démarche volontariste, son premier objectif sera d'aller à la rencontre des dizaines de milliers d'étudiants, enseignants et chercheurs – plus de 30 000 à l'horizon 2024 – rassemblés en ce même espace.

Un moyen pour l'Église de s'engager dans la formation et modestement de faire entendre sa voix sur des sujets d'actualité aussi divers que l'intelligence artificielle ou encore l'écologie intégrale. Un

(Suite page 11)

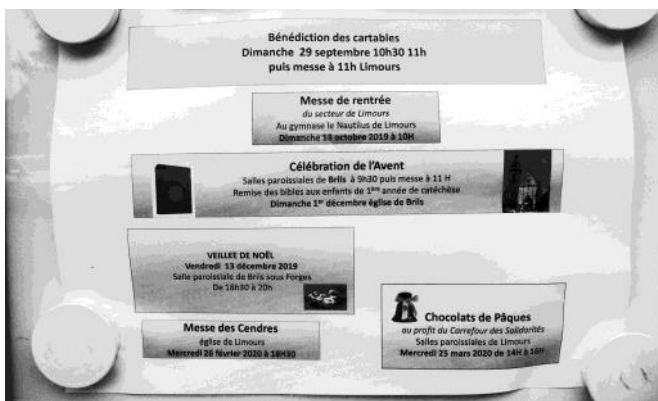
(Suite de la page 10)

rôle d'autant plus essentiel que les étudiants du plateau de Saclay sont les décideurs de demain au sein des plus hautes institutions publiques ou des grandes firmes. »

Le coût de ce projet régional s'élève à sept millions d'euros. « *Nous avons besoin d'être aidés* » souligne le père jésuite Dominique Degoul qui dirige l'animation du Centre.

Pour les laïques : pas question d'attribuer des financements publics, même déguisés, pour cette opération de reconquête du monde scientifique par l'Église catholique ! C'est ce à quoi veille depuis le début la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée.

A Buno-Bonnevaux « ça plane... pour l'église ! » (Le Républicain du 26 septembre)



Sur la porte des églises du secteur de Limours

Afin de récolter des fonds pour la restauration de la toiture de l'église et du système électrique, la municipalité a organisé « un événement caritatif de haut vol » dans le hangar de l'aérodrome de l'association locale avec concert et show aérien de modèles réduits...

Le maire, Bernardin Coudoro (laïque et républicain ?), explique : « *Nous avons composé un comité d'une dizaine de bénévoles pour la promotion du mécénat populaire pour l'église Saint-Léger* ».

Les travaux estimés à plus de 230 000 € ont été subventionnés en partie par la Région, le Département et le PNR du Gâtinais français. « *A la Région et au Département, nous soutenons le patrimoine non protégé et continuerons de le faire* » déclare Aurélie Gros, conseillère régionale et vice-présidente du Conseil départemental.

Encore des fonds publics versés au seul profit de l'institution catholique (pardon, pour la préservation du « patrimoine »...) !

Paroisses du secteur de Limours
Vivre ensemble pour le Christ

De la 6^{ème} à la 3^{ème}

Viens et Vois !

WEEK-END, SORTIES RASSEMBLEMENTS

AGIR

ACCUEILLIR PARTAGER RENCONTRER CÉLÉBRER ÉCOUTER

Collège Michel Vignaud

Renseignements et inscription :
Responsable de l'aumônerie du Collège
Michel Vignaud :
Daniel CAER - 06.44.24.83.61
aep.limours@gmail.com
Forums des Associations
Ne pas jeter sur la voie publique

GROUPES DE JEUNES CHRÉTIENS

Vivre ensemble Mener des projets

AUMONERIE DE L'ÉCOLE

Prospectus inclus dans le dossier administratif du collège de Limours (voir page 7)

Notes de lecture

Par Françoise Rousseau

« Cannibale » de Didier Daenincks

Le dossier de l'*Idée Libre* de ce trimestre a pour objet « L'Afrique Noire sous le joug du colonialisme français » mais ce sujet peut s'étendre à l'ensemble des colonies françaises sur d'autres continents...

Dans son ouvrage, l'auteur relate une attraction de l'Exposition Coloniale de 1931, exposition visant à démontrer la supériorité de la civilisation blanche.

Sur la base de fausses promesses, plusieurs familles de Kanaks, indigènes de Nouvelle-Calédonie, ont été arrachées à leur tribu de Lifou pour être exhibées peu vêtues et contraintes de « jouer au sauvage » lors de cette exposition.

D'un côté, les visiteurs ébahis trouvent le spectacle divertissant et traitent ces Kanaks comme des animaux curieux avec leur tête et leur comportement de primitifs.

De l'autre côté, les Kanaks, trompés, maltraités, humiliés, cherchent par tous les moyens de fuir ce rôle dégradant qu'on les oblige à tenir. Il s'en suit quelques aventures rocambolesques...

« Le retour d'Ataï » de Didier Daenincks

Plusieurs dizaines d'années après l'Exposition Coloniale, le héros de « Cannibale » revient à Paris dans le but de ramener en Nouvelle-Calédonie la tête momifiée d'Ataï, chef Kanak qui a dirigé la révolte de 1870-1871 contre l'opresseur colonialiste.

Notre héros part aussi à la recherche de ses racines kanakes et nous plonge dans l'histoire de son peuple, soigneusement gommée dans les écoles calédoniennes où l'on enseigne toujours « nos ancêtres les gaulois »...

Deux livres à lire absolument au moment où la question de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie revient d'actualité avec l'organisation d'un second référendum.

« Tiurai » de Patrick Pécherot

Après les dernières révoltes de la fin du XIX^{ème} siècle, la Polynésie « française », colonie du Pacifique, est devenue un paradis pour les touristes en mal d'exotisme, à la recherche de la vahiné idéale...

Après l'indépendance de l'Algérie, pour le général De Gaulle, c'est devenu un centre d'intérêt primordial pour l'armée française : un nouveau terrain d'expérimentation nucléaire qui ne soucie aucunement des conséquences sanitaires sur les populations locales, sans parler de celles sur l'environnement !

Le début du roman relate le redémarrage de ces expérimentations en 1995 à l'initiative du Président Jacques Chirac : oppositions à ces essais, émeutes à Papeete, contrastes saisissants entre le vé-

cu des polynésiens et celui des « popaas », les résidents blancs et militaires du CEP (Centre d'expérimentation du Pacifique).

Le pouvoir en place (le Haut-commissaire, nommé par le Président de la République) ne cesse de contrecarrer la recherche des victimes des essais nucléaires à Mururoa atteints par des cancers.

NB : Le gouvernement français vient seulement de reconnaître officiellement le lien de cause à effet mais cette reconnaissance doit se faire au cas par cas pour pouvoir toucher des indemnités (pour les survivants...)

« Lourdes » d'Emile Zola

A l'occasion du 15 août, France Télévision, chaîne publique pour laquelle nous payons une redevance, nous a abreuvé de reportages sur les cérémonies en l'honneur de la « Vierge Marie » et sur le pèlerinage de Lourdes.

Emile Zola, dans son œuvre « Trois Villes », a consacré un tome, « Lourdes », à ce sujet. Tout y est : les trains de malades scrofuleux, poitrinaires ou paralytiques, n'ayant plus comme seul espoir une guérison miraculeuse...

Zola ne nous fait grâce d'aucun détail. Il soulève le problème de la foi et de la crédulité humaine dont profitent les marchands, les hôteliers, les serveurs de l'Église y compris l'évêque qui dépossède le curé de Lourdes de ses prérogatives sur le « lieu sacré » et expédie Bernadette Soubirous finir sa vie dans un couvent à Nevers !

Roman dur parfois, avec des longueurs, mais oh combien réaliste et d'actualité ! Pas de changements dans l'exploitation de la misère...

« La Vierge du Grand Retour » de Raphaël Confiant

Une statue de la Vierge Marie, seule dans une barque qu'aucun marin ne dirige, aborde les côtes de la Martinique... Les Noirs, les métis, les Chinois qui assistent médusés au spectacle y voient un signe miraculeux. Ils croient que cette apparition va apporter le bonheur et la délivrance à tout ce peuple qui la vénère. Ils décident alors d'organiser une procession pour aller de village en village recueillir des dons de toute nature.

L'auteur en profite pour dépeindre avec sa truculence habituelle toute une galerie de personnages pittoresques.

Mais voilà, la manière dont est rendu le culte à cette statue de la Vierge ne convient pas à tout le monde, en premier lieu à l'Église officielle mais aussi aux békés dont l'autorité est fragilisée. Alors...

A lire sans modération. Cela nous ferait presque nous réconcilier avec les miracles !

500ème Anniversaire de la mort de Maître Léonard

Hommage inspiré et croquignolesque

Par Alain Veysset

(Inspiré, car de mémoire. Croquignolesque car farceur et croqueur de curé.)

C'est une histoire que j'ai découverte, un soir d'insomnie, en 2003, sur une chaîne de télé : Arte, diffusée de 23h30 à 1h du matin... L'histoire très controversée du suaire de Turin. Je n'en retiens que cette version, la plus jubilatoire... Que les lecteurs fassent leurs propres recherches, tentent d'échapper à l'enfumage clérical et se fassent leur propre conviction, je ne rajouterai aucune référence, le silence épais ou les propos très malveillants qui enveloppent la version que je vous soumetts sont en eux-mêmes un aveu de l'Église et de ses soutiens.

En 1998, Jean-Paul N°2, profession, pape, soumet à la recherche scientifique anglo-saxonne l'étude du linceul de Turin ramené de France en 1453 par le duc de Savoie. A l'époque, les reliques valent de l'or et génèrent des pèlerinages qui rapportent gros à leurs propriétaires...

Les pèlerinages étaient alors l'unique façon de quitter l'étroit horizon de son clocher, de son château, de sa petite ville, de voir la montagne, la mer, à une époque où le tourisme de masse ne les avait pas supplantés grâce aux congés payés du Front Populaire...

L'Église encadrait les pèlerins par des itinéraires bien balisés d'auberges, d'hôtelleries, un parcours conduisant inmanquablement au centre religieux où l'on se prosternait devant la « relique »... Car en plus des vols et des dégradations, les fausses reliques sont légion... Elles sont l'objet d'un commerce très lucratif : certains saints, comme saint Martin, quand on rassemble ce qui leur appartient, possèdent plusieurs bras droit, plusieurs bras gauche, ainsi que trois, quatre jambes, des têtes, sans parler des os rajoutés, poulet, lapin, voire bourricot, et plus, qui une fois tous réunis, apparentent le saint à un monstre Alien des meilleurs films d'épouvante... Le linceul de J-C n'échappe pas à la règle, il y en a eu plusieurs... Celui qui a survécu demeure celui de Turin.

D'où le souci de J-P2, de faire encore parler de lui, de relancer l'intérêt pour cette activité : le voyage religieux concurrence du très profane congé annuel... Manque de chance, les travaux démarrés en 1998, fondés sur le carbone 14, révélés en 2002, montrent que le suaire actuel date de la fin du XV



siècle, de la Renaissance, pas du Moyen-Age, encore moins de l'Antiquité. L'Église et les « scientifiques » qui s'agenouillent s'évertuent depuis, à tenter de vieillir sa création... Le problème posé alors aux autorités politiques et religieuses, était celui de l'état lamentable de conservation du suaire récupéré en 1453 qui avait subi en France de nombreuses vicissitudes dues aux guerres, aux déménagements fréquents ; il n'était plus ni présentable, ni restaurable et il valait mieux le reproduire à neuf.

Cette activité, somme toute banale à l'époque, ne pouvait se faire que dans le secret... Quoique, même la date de réunion des faussaires est évoquée dans ce

documentaire, on y retrouve le duc de Savoie, le légat du pape (et du Vatican auquel appartient désormais la relique) et le technicien, l'artiste peintre, le savant inventeur prolix, seul de son temps capable d'une très belle reproduction, mais aussi... incroyant notoire, Léonard de Vinci, le Maître ...

L'Église catholique au demeurant, ne pouvait que jalouser les succès de l'Église orthodoxe avec le culte des icônes tout au long de l'époque médiévale qui mobilisait des foules innombrables. Il lui fallait donc une belle « icône » concurrente et pour une icône d'exception, un artiste d'exception, Maître Léonard. Sa Joconde est d'ailleurs devenue une icône, laïque certes, mais une icône qui attire toujours les foules. Une raison de plus de faire appel au Maître pour que ce linceul soit refait. Et se faisant, le Vatican, qui voyait un peu plus loin que les dons et les clochers, n'a pas hésité, à l'occasion, à appuyer (par charité ?) un peu plus sur la tête du noyé qu'était l'Église orientale, après la prise de Constantinople par les turcs, en 1453.

L'étude prouve que les traces de sang du linceul ne sont que de la peinture, pigments complexes qu'utilisait Léonard ; peinture aussi les fioritures. En revanche, les contours du visage et du corps en noirs sont des brûlures du tissu. D'où l'hypothèse très pertinente, dès 1995, de la « protophotographie ». Léonard et d'autres chercheurs italiens travaillaient déjà sur la chambre noire. Une tour ronde avec une simple meurtrière leur servait de laboratoire. Un linceul humide prend

(Suite page 14)

(Suite de la page 13)

les formes d'un corps ; exposé vivement à la chaleur et à la lumière solaire, le linceul sèche et les formes gardent leur volume, ce qui est le cas du suaire. L'alchimiste Léonard avait dans son sac plus d'une poudre « magique » pour imprégner le tissu afin de le rendre présentable pour une archaïque impression photographique...

Alors pourquoi l'image obtenue, se demandent les scientifiques qui se sont penchés sur le suaire, en particulier le visage, ressemble-t-elle autant aux autoportraits du Maître ? Première raison : une façon habile de signer son œuvre, puisqu'une signature en bas du suaire n'était pas envisageable... Deuxième raison : un pied de nez à l'Église catholique, voire un doigt d'honneur, sachant que devant ce suaire, donc devant ce portrait d'artiste facétieux, allait se prosterner toute la chrétienté en manque de J-C... Et, troisième raison un clin d'œil à la science et à l'humanité, avec ce... tout premier selfie de l'histoire !

Alain Veysset

L'article ci-dessus a été publié dans le n° 644 de La Raison (édition nationale), juin 2019. Son auteur nous a fait parvenir un addendum :

Addendum

Mona Lisa, une icône figée à laquelle il ne manque que des petites croix, le bras et deux doigts levés, pour ressembler à une sainte vierge orthodoxe... Problème : ce sourire en coin radieux et ironique, qui semble narguer la religion. Une caricature d'icône, à la limite du blasphème ! Léonard, ce sulfureux paroissien qui aimait la jouer à l'envers, a donc préféré se réfugier, en France, chez François

Ier, finir ses quatre dernières années de vie, tranquille et en sécurité.

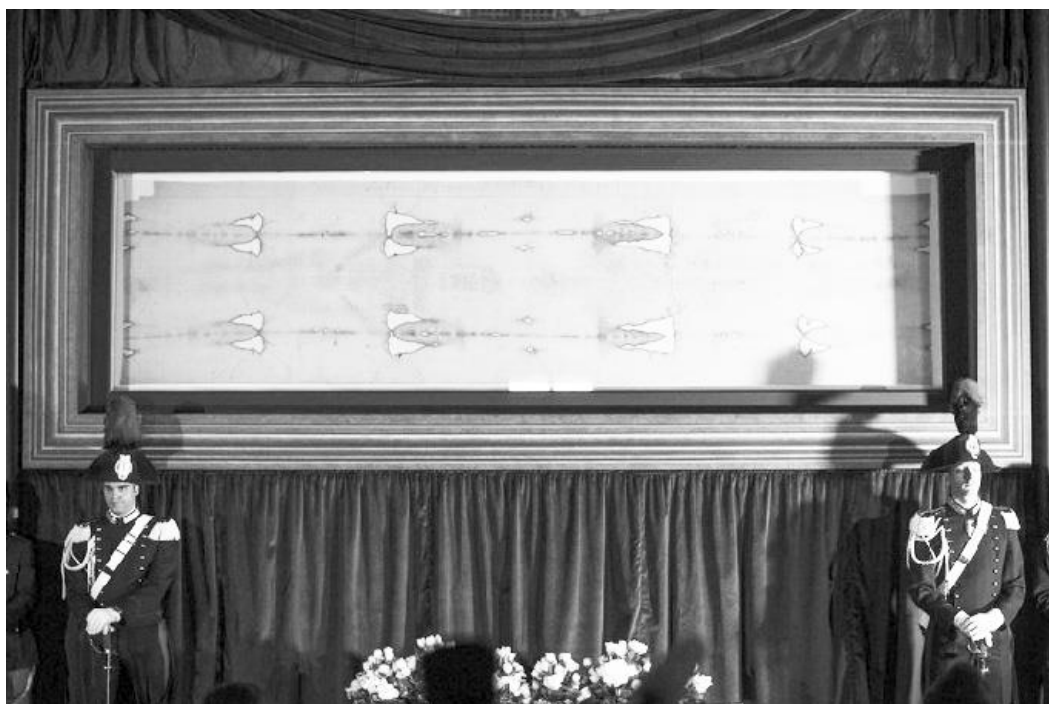
Mona Lisa est aussi une clé qui permet de redécouvrir la guerre larvée, multiséculaire, faite surtout de coups bas, entre l'Église latine et l'Église grecque. Léonard, l'homme de la plaine padane à mi-chemin entre Turin, Venise, Rome, et... Ravenne...

Il n'y avait pas que Venise pour vouloir s'emparer de Constantinople en 1204 et se payer ainsi le transport de la 4ème croisade. L'Église romaine se défaisait et fait porter au Doge l'ignominie du conflit...

En réalité, il y avait aussi le cardinal et légat du pape Pierre de Capoue pour soutenir le moral, mener l'assaut des croisés, se servir lors du pillage et porter un coup majeur aux orthodoxes... (Pas de légat du pape pour la prise de Jérusalem, mort à Antioche, non remplacé...) .

Plus proche de nous (cela m'a sauté aux yeux suite à l'intervention de J.-L. Mélenchon à l'Assemblée Nationale pour féliciter le président de la Cour des Comptes et parler de la Grèce) : le sort fait à la Grèce, pays ravagé par l'Union européenne, sans aucune raison sérieuse, encore plus endetté qu'avant la purge, n'est-il pas aussi lié à la volonté idéologique et cléricale de cette Europe vaticane au drapeau Vierge Marie de piller et écraser le peuple de la première puissance orthodoxe de l'Union...

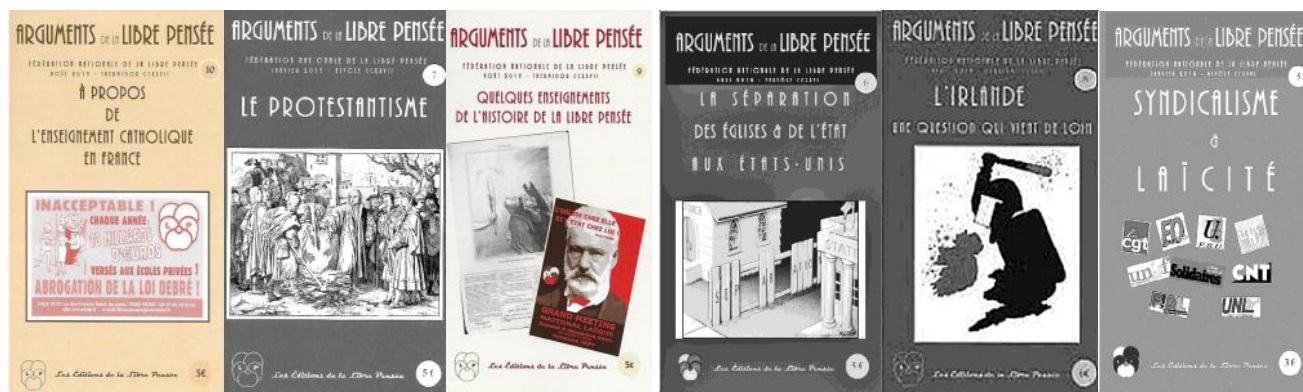
Mona Lisa pourrait bien être aussi une forme de réprobation de ces guerres fratricides, une icône ironique face au comportement Ponce-Pilate du Vatican lors du siège de Constantinople...



Ouvrages en vente à la Fédération de l'Esbonne

Dans la collection « Arguments de la Libre Pensée » :

- « A propos de l'Enseignement catholique en France » (5 €)
- « Le Protestantisme » (idem)
- « Quelques enseignements de l'histoire de la Libre Pensée » (idem)
- « La séparation des Églises et de l'État aux États-Unis » (idem)
- « L'Irlande, une question qui vient de loin » (6 €)
- « Syndicalisme et Laïcité » (3 €)



« L'Idée Libre », revue de la Libre Pensée (6 € le numéro)

- Dossier : « L'Afrique noire sous le joug du colonialisme français »
- Dossier : « Médias : Pouvoir, Finance, Religion, Laïcité »
- Dossier : « Autour de la Baltique »
- Dossier : « Les Femmes et la Guerre »
- Dossier : « Arts et Artistes dans la Grande guerre »



- « La PMA et la GPA », Actes du Colloque d'Aix en Provence du 23 mai 2015 (7 €)
- « Qu'est-ce que la Libre Pensée ? » (8 €)
- « Chauny, le 6 avril 1919. Hommage leur est rendu » *aux 639 Fusillés pour l'exemple* (10 €)
- « Les Libres penseurs et leurs Internationales » de Louis Couturier, éditions l'Harmattan (35 €)



La page trésorerie

Pour soutenir et recevoir seulement *La Raison 91* : 12 € minimum, chèque à l'ordre de « LP 91 »

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Email :
Fait le Signature



Pour adhérer à la LP 91

- Adhésion simple comprenant l'adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris pour recevoir *La Raison 91*) : 67 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* : 67 € + 13 € = 80 €
- Adhésion + abonnement à *L'Idée Libre* : 67 € + 15 € = 82 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* et à *L'Idée Libre* : 67 € + 13 € + 15 € = 95 €

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Email :
Fait le Signature

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.
Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :
LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY
Attention e-mail de la LP91 : librepensee91@gmail.com
En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.



Inscription pour le Congrès départemental des adhérents de la LP91
Samedi 25 janvier 2020, 16h30, Maison des Associations - Marcoussis

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Email :
Je serai présent(e) : OUI NON
Je suis candidat(e) au bureau de la LP91 : OUI NON
Je m'inscris au repas « tête de veau » : OUI NON nb de personnes x 20 € =
chèque à envoyer à Françoise ROUSSEAU LP91, 3 place d'Allemagne, 91300 Massy



Ont participé à la réalisation de ce numéro : Louis Couturier, André Daudet, Françoise et Daniel Rousseau, Alain Veysset.

Fédération nationale de la Libre Pensée

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS 01 46 34 21 50 – site national : www.fnlp.fr

Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à www.fnlp.fr